Province de Québec, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Procès-verbal de la session régulière de l'assemblée du conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois tenue le lundi 3 avril 2023, à 19h30, à l'hôtel de ville, 1218, route 133, sous la présidence du Maire M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ères) présents(es) :	Mmes	Sophie Baril Nathalie Bonneville Karine Clouâtre Geneviève Girard
	MM.	Martin Carrier Jacques Malouin

QUORUM

Le secrétaire-trésorier, Fredy Serreyn, est présent.

2023-04-001 **Ouverture de l'assemblée**

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, et appuyé par Mme Geneviève Girard:

L'ouverture de l'assemblée à 19h32.

Adoptée à l'unanimité

2023-04-002 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Sophie Baril, et appuyé par Mme Nathalie Bonneville :

L'adoption de l'ordre du jour tel que présenté, en laissant le point varia **ouvert.**

Adoptée à l'unanimité

2023-04-003 **Adoption du procès-verbal de l'assemblées du mois de mars 2023**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 mars 2023, a été remise à chaque membre du Conseil avant l'assemblée, ce qui dispense de lecture.

Il est proposé par M. Jacques Malouin, et appuyé par Mme Geneviève Girard:

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 mars 2023, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2023-04-004 **Rapport de l'inspecteur pour le mois de mars 2023**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du rapport de l'inspecteur du mois de mars 2023

Il est proposé par M. Martin Carrier, et appuyé par Mme Karine Clouâtre :

D'adopter le rapport des permis émis du mois de mars 2023 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2023-04-005 **Demande C.P.T.A.Q., lotissement rue Ménard**

CONSIDÉRANT que les demandeurs son copropriétaires en indivision des lots actuellement connus sous les numéros 4 564 949 et 4 564 950;

CONSIDÉRANT que Mme Carpentier est également propriétaire du lot 4 564 971 qui est contigu aux lots faisant l'objet de la demande;

CONSIDÉRANT que M. Tremblay est également propriétaire du lot 4 564 948 qui est contigu aux lots faisant l'objet de la demande;

CONSIDÉRANT la demande de conformité à la réglementation municipale et l'examen des éléments énumérés à l'article 62 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT le dossier de demande d'autorisation auprès de la CPTAQ, du demandeur expliquant le projet ;

CONSIDÉRANT qu'il y a aucun autre emplacement disponible pour le demandeur et que ce lot est directement adjacent aux réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire municipal;

CONSIDÉRANT que la possibilité d'utilisation de ce lot à des fins agricoles est impraticable;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura aucune conséquences ou contrainte additionnelles à long terme sur l'utilisation agricole, ni sur les établissements de productions animales;

CONSIDÉRANT que les limites de l'ensemble du secteur sont clairement définies et que l'utilisation autre qu'agricole sur le lot visé ne modifie en rien les superficies ni la pratique de l'agriculture des lots contigües;

Il est proposé par Mme. Geneviève Girard, appuyé par M. Jacques Malouin :

D'appuyer la demande du requérant, le tout tel que présenté sur les formulaires d'autorisation de la CPTAQ ainsi que les plans annexés;

Que la présente demande est conforme à la règlementation municipale et permet de maintenir le potentiel et l'utilisation des activités agricoles sur les lots avoisinants;

Adoptée à l'unanimité

2023-04-006 **Modification règlementaire – Règlement 627.2 concernant la prévention incendie**

CONSIDÉRANT le tableau de concordance résumant les amendements au règlement de prévention incendie par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu suite à l'avis de motion au mois de mars;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de moderniser ce règlement relativement aux nouvelles normes du Code National du bâtiment.

Il est proposé par Mme. Nathalie Bonneville, appuyé par M. Martin Carrier :

D'adopter le projet règlementaire 627-2, intégrant les modifications réglementaires du règlement 1509 de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, afin d'harmoniser son application par notre service d'incendie.

Adoptée à l'unanimité

2023-04-007 **Schéma de couverture des risques incendie, SCRI – Adoption du rapport annuel An 5, final pour transmission M.S.C.**

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 23 février 2022;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité doit produire un rapport annuel d'activités, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1er janvier au 31 décembre;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et des statistiques;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel d'activités de l'an 5, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2022, a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Jean-sur-Richelieu, selon l'entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Anne de Sabrevois ont pris connaissance dudit rapport;

CONSIDÉRANT que le service d'incendie nous a transmis une nouvelle version du rapport le 22 mars 2023;

Il est proposé par M. Martin Carrier, appuyé par Mme Geneviève Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

L'adoption par la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois du rapport annuel d'activités de l'An 5, en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération et autorise sa transmission à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels d'activités des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité

2023-04-008 **Inspection des regards sanitaires périurbain – Offre de service Aqua-Data**

CONSIDÉRANT Une offre de service par la compagnie Aqua-Data au montant de 8900 $;

CONSIDÉRANT Que la municipalité demandera un deuxième soumissionnaire

Il est proposé par Mme Sophie Baril, appuyé par M. Martin Carrier :

De demander une deuxième soumission afin de prendre la meilleure décision pour le contrat d'inspection des regards sanitaires périurbain.

Adoptée à l'unanimité

2023-04-009 **Ouvertures des soumission, Réfection trottoirs route 133 Est**

L'ouverture des enveloppes des offres de service se fera le mardi 11 avril 2023 à 13h30 à l'hôtel de ville de Sainte-anne-de-Sabrevois devant M. Jacques Lavallée, Maire et M. Fredy Serreyn, directeur général, ainsi que des représentants des entrepreneurs.

2023-04-010 **CRSQV, participation au comité « environnement »**

CONSIDÉRANT qu'un comité rural sera formé concernant l'environnement par le CRSQV;

CONSIDÉRANT qu'un représentant pour la municipalité pourrait être présent lors des réunions.

Il est proposé par M. Jacques Malouin, et appuyé par Mme Nathalie Bonneville :

De nommer madame Alexandra Frenette, Coordonnatrice des Loisirs et Actions Communautaires, à titre de représentante pour la municipalité auprès du comité « environnement » CRSQV.

Adoptée à l'unanimité

2023-04-011 **Soumission et offre de service travaux de voirie 2023, chlorure de calcium, abat-poussière, rapiècement manuel asphalte, tonte de gazon**

CONSIDÉRANT que pour le chlorure de calcium, abat-poussière 0,42¢ / du litre par la compagnie Bourget;

CONSIDÉRANT que pour le rapiècement manuel de l'asphalte : 500 $ / tonne étendu à la main, 300 $ / tonne étendu à la machine, par la compagnie Pavage Vallée des Forts;

CONSIDÉRANT que la soumission par la compagnie Les entreprises Barry est de 5 433 $ pour la tonte de gazon.

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, et appuyé par M. Martin Carrier :

D'autoriser les contrats aux compagnies soumissionnaires : Bourget (chlorure de calcium, abat-poussière), Pavage Vallée des Forts (rapiècement manuel de l'asphalte) et Les Entreprises Barry (tonte de gazon) pour la saison 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-04-012 **Programme PRAFI, immunisation du poste pompage PP-6 – Résolution de dépôt de demande**

CONSIDÉRANT que le poste de pompage de la rue Bouthillier a besoin d'être rehaussé aux normes relatives aux inondations;

CONSIDÉRANT que des rues non-immunisés représentent un risque pour la protection et sécurité des infrastructures municipales.

Il est proposé par Mme Sophie Baril, appuyé par Mme Geneviève Girard :

D'autoriser la demande de subvention PRAFI pour l'immunisation du poste de pompage PP-6 ainsi que pour l'immunisation de la sous-fondation de certaines rues pour l'accès aux infrastructures d'égouts sanitaires municipales.

Adoptée à l'unanimité

2023-04-013 **Événement « Marché des petits entrepreneurs de Sabrevois » - Prêt de l'espace du parc Denis Rolland, du local des Loisirs et équipements**

CONSIDÉRANT l'événement du 3 juin 2023 ayant lieu dans le cadre de La grande journée des petits entrepreneurs.

CONSIDÉRANT la demande de l'organisatrice du Marché des petits entrepreneurs de Sabrevois d'utiliser le Parc Denis Rolland ou la salle des Loisirs en cas de pluie ainsi que des tables, chaises et chapiteaux appartenant à la municipalité, et ce sans frais.

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, appuyée par Mme Karine Clouâtre:

D'autoriser l'utilisation, par l'organisatrice du Marché des petits entrepreneurs de Sabrevois, du Parc Denis Rolland, la salle des Loisirs ainsi que des tables, chaises et chapiteaux pour le Marché des petits entrepreneurs de Sabrevois sans frais.

Adoptée à l'unanimité

2023-04-014 **Travaux, 276, Rue Jones – Bail courte durée avec option d'achat**

CONSIDÉRANT que des travaux devront être finalisés dans le local de l'ancienne caisse;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la signature d'un bail de courte durée.

Il est proposé par M. Jacques Malouin, appuyé par M. Martin Carrier :

D'autoriser la possibilité de location à court terme avec option d'achat afin de favoriser la vente de l'immeuble pour une utilisation commerciale de services, incluant une clause de reprise de possession par la Municipalité en cas de cessation des activités ;

Adoptée à l'unanimité

2023-04-015 **Dépôt des formulaires d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil**

CONSIDÉRANT Conformément aux dispositions de la Loi sur les Élections et Référendums municipaux, ainsi que selon le Code Municipal, le secrétaire-trésorier et directeur, Fredy Serreyn, dépose lors de la présente assemblée, les rapports de déclarations d'intérêts pécuniaires des élus.

Il est proposé par Mme Sophie Baril, appuyée par Mme Nathalie Bonneville :

Que l'ensemble des documents requis seront transmis au DGE et MAMR.

Adoptée à l'unanimité

2023-04-016 **Projet sculpture bestiaire (Quai Ryan) entente de partenariat**

CONSIDÉRANT la proposition d'une entente de partenariat affirmant que la municipalité s'engage à assurer la sculpture bestiaire et accepte la responsabilité de la garde de la sculpture tel que spécifié dans l'entente.

Il est proposé par Mme Sophie Baril, appuyée par Mme Nathalie Bonneville :

D'autoriser M. Fredy Serreyn, directeur général, secrétaire-trésorier, à signer l'entente de partenariat concernant la sculpture bestiaire située au Quai Ryan, tel que présentée.

Adoptée à l'unanimité

2023-04-017 **Dépenses du mois de mars 2023 à être autorisées**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu la liste des dépenses du mois de mars 2023 et que ceux-ci confirment en avoir pris connaissance.

Il est proposé par M. Martin Carrier, et appuyé par Mme Geneviève Girard :

D'autoriser les factures et le paiement des dépenses du mois de mars 2023, un montant de 237 687,56 $.

Avec la certification de fonds disponibles par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2023-04-018 **Correspondance**

2023-04-018.1 **CSSDHR – Polyvalente Marcel Landry**

CONSIDÉRANT Une demande de contribution financière pour la collation des grades afin de contribuer à l'album des finissants des élèves de secondaire 5.

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre et appuyé par M. Jacques Malouin :

Que le Conseil adopte une contribution de 200.00$ à la polyvalente Marcel-Landry pour la collation des grades 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-04-019 **Varia**

2023-04-020 **Période de questions**

2023-04-021 **Fermeture ou ajournement de l'Assemblée**

Il est proposé par M. Jacques Malouin, et appuyé par Mme Geneviève Girard :

La fermeture de l'assemblée à 20h00.

Adoptée à l'unanimité

M. Jacques Lavallée
Maire

M. Fredy Serreyn
Secrétaire-Trésorier